



Dermo

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 20/9/2005

Révision: 000



1. SIGNALÉTIQUE DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom ou désignation du produit: DETERGENTE AL JABÓN DE MARSELLA

Utilisation du produit : Lessive liquide au savon de Marseille

Entreprise: DERMOSA, S.A.

Adresse: C/ PINTOR JOAN MIRÓ, 16

Ville: POLINYÀ

Province ou région: BARCELONA

Numéro de Téléphone: 00 34 937133500

Fax: 00 34 937133451

2. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX COMPOSANTS

Substances représentant un risque pour la santé selon le Règlement relatif aux Substances Dangereuses R.D. 363/1995:

Numéro CAS	Numéro CE	Nom	Concentration	Symboles	Phrases R *
68603-42-9	271-657-0	Cocoalkyl diethanolamide	<= 5%	Xi	R38 R41
68131-39-5a	Polymer	Oxoethylated Polymer	>=5% <15%	Xn N	R22 R41 R50
25155-30-0	246-680-4	Dodecylbenzene sodium sulphonate	>=5% <15%	Xn	R22 R38 R41

* Le texte complet des phrases R est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES PRÉSENTES PAR LE PRODUIT

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le *Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses*.

4. PREMIERS SOINS

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas de contacte avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contacte, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étrier régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contacte avec la peau.

Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIES

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE RENVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants, (terre, sable, etc.). Conserver les restes dans un contenant bien fermé. Conserver les restes dans un contenant bien fermé. Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphhe 13.

**Dermo**

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 20/9/2005

Révision: 000



Précautions à prendre pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol. En cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale.

7. MANIPULATION ET CONSERVATION

Manipulation.

Éviter que le produit n'entre en contact avec la peau et les yeux.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

Conservation.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnellement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

8. CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire.

Non nécessaire

Protection des mains

Non nécessaire

Protection des yeux.

Non nécessaire

Protection de la peau.

Non nécessaire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide blanc visqueux

Odeur: Parfum.

pH: 7.5-8.5

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphie 7).

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contacte.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Pour le moment il n'existe aucune information disponible relative à des tests réalisés sur le produit. Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.



Dermo

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 20/9/2005

Révision: 000



13. CONSIDÉRATIONS QUANT À L'ÉLIMINATION

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Ce n'est pas un matériel limité conformément aux règlements ADR, IMDG, IATA.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le *Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses*.

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S25 Éviter le contact avec les yeux.

Contient :
5-chloro-2methyl-4-isothiazolin-3-one, 2-methyl-4-isothiazolin-3-one, Geraniol, Limonene.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphie 2:

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RD (Décret Royal) 255/2003 (Directive 1999/45/CE, Directive 2001/60/CE et partiellement Directive 2001/58/CE, relativement aux informations contenues dans les fiches de Sécurité des Produits et substances dangereuses) du 28 février, publié dans le BOE (Journal Officiel Espagnol) du 4 mars 2003, dans lequel est approuvé le Règlement sur la Classification, le Conditionnement et l'Étiquetage des Produits et substances dangereuses, conformément également au Décret Royal (RD) 363/1995 du 10 mars, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 5 juin 1995, dans lequel est approuvé le Règlement sur la Notification relative aux Nouvelles Substances, la Classification, le Conditionnement et l'Étiquetage des Substances dangereuses, dont les annexes techniques ont été actualisées par les Ordres du 13 septembre 1995 et du 21 février 1997, respectivement publiés dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) numéros 224 et 59, au Décret Royal (RD) 700/98 du 24 avril 1998, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 8 mai 1998, à l'Ordre du 30 juin 98, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 6 juillet 98, à l'Ordre du 11 septembre 98, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 17 septembre 98, à l'ordre du 8 janvier 1999, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 14 janvier 1999, à l'Ordre du 16 juillet 1999, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 27 juillet 1999, à l'Ordre du 5 octobre 2000, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 10 octobre 2000, à l'Ordre du 5 avril 2001, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 19 avril 2001, au Décret Royal (RD) 507/2001, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 12 mai 2001, à l'Ordre PRE/2317/2002 du 16 septembre, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 24 septembre 2002 et au Décret Royal (RD) 99/2003 du 24 janvier, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 4 février 2003, Directive 2004/73/CE du 29 avril 2004.

L'information contenue dans cette fiche Informative de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.